



SELARL GUERY
Mandataire Judiciaire
28 rue Verdi 06000 Nice
contact@guerymj.com / 04 65 84 88 49

AVIS D'APPEL D'OFFRES

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE D'AGENCE IMMOBILIERE

Enseigne NESTENN
110 avenue Saint-Lambert - 06100 Nice

Fonds exploité au moyen d'un bail commercial d'une durée de 9 ans devant se terminer le 2 janvier 2030 en contrepartie d'un loyer annuel de 12 000 € HT et HC.

Local situé en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 60m2 ainsi qu'un emplacement de garage donnant accès au local et une cave d'environ 15m2.

Destination du bail : Usage exclusif d'agence immobilière, de conseil en investissement, gestion et syndic de copropriété.

Date limite de dépôt des offres : 21 juin 2022 à 12h00, sous pli fermé, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nice, 6 rue Désiré Niel 06000 Nice

Dossier de présentation précisant les modalités de dépôt de l'offre disponible sur demande : contact@guerymj.com

E004

L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



TARIF AU FORFAIT POUR LES ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

Un arrêté du 7 décembre 2020 a modifié le tarif des annonces légales en imposant une tarification au forfait pour les constitutions de sociétés, applicable depuis le 1^{er} janvier 2021. Quel que soit le département de publication (sauf tarif spécial pour Mayotte et la Réunion), et quelle que soit la longueur de votre annonce, c'est désormais un prix unique qui s'applique à vos annonces de constitution.

FORME DE LA SOCIÉTÉ	TARIF FORFAITAIRE HT TOUS DÉPARTEMENTS	TARIF FORFAITAIRE HT DOM MAYOTTE ET LA RÉUNION
Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle (EURL)	124 €	149 €
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle (SASU)	141 €	169 €
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	147 €	176 €
Société Civile Immobilière (SCI)	189 €	227 €
Société par Actions Simplifiée (SAS)	197 €	236 €
Société en Nom Collectif (SNC)	219 €	263 €
Société Civile (sauf SCI)	221 €	266 €
Société Anonyme (SA)	395 €	473 €

Tous les autres types d'annonces légales conservent leur tarification habituelle (dans les Alpes Maritimes : à la ligne 4,07 € HT - au millimètre colonne 1,78 € HT), sans évolution pour 2021. Nous restons mobilisés à vos côtés et à votre écoute pour toutes questions. N'hésitez pas à nous solliciter !

Tribune Côte d'Azur - Tél 04 92 17 55 00
annonceslegales@tribuca.legal



ARRETES ET AVIS



1er Avis d'enquête publique
sur les deux projets de modification
de droit commun n°3 et n°4
du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 2022-DG109 du 17/05/2022 le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du mercredi 8 juin 2022 à 10 heures au vendredi 8 juillet 2022 à 17 heures, soit pendant 31 jours consécutifs, portant sur le projet de modification n°3 du PLU relatif à la réhabilitation du site RIVIERA & sur le projet de modification n°4 relatif au Parc d'Activité des Hauts de Grasse. L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne

A cet effet, Mme Alice KUHNE-BARBIER a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Elle recevra en mairie les :

Mercredi 8 juin 2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 heures

Mercredi 15 juin 2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 heures

Vendredi 8 juillet 2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 heures

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h ; mardi et jeudi de 8h30 à 12h ; mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), ou sur le site internet de la commune : www.saintcezaireursiagne.fr

Les observations sur les deux projets de modification de droit commun n°3 et n°4 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête papier en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie, 5 Rue de la République - 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne ou par mail à enquete.publique@saintcezaireursiagne.fr en précisant si elles concernent la procédure de modification de droit commun n°3 ou n°4.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie
Pour toute information complémentaire vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme au 04.93.40.57.57, par mail à : amenagement@saintcezaireursiagne.fr ou par voie postale.
1148171



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections
et de la légalité
Bureau des affaires foncières
et de l'urbanisme

Commune de Nice

Autorité expropriante :
Régie Eau d'Azur
Déclaration d'utilité publique
des périmètres de protection
de l'extension du champ
captant des Prairies

**1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de Nice, conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mai 2022 à :

une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection de l'extension du champ captant des Prairies.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie annexe de l'Hôtel de Ville de Nice - bâtiment Corvési - service état civil - 6, rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4 :

du mercredi 1er juin au jeudi 16 juin 2022 inclus soit 16 jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture au public suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie annexe précitée ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur au en mairie annexe, avant les date et heure de clôture de l'enquête, soit le **jeudi 16 juin 2022 à 17h.**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête
Monsieur Bernard BARRITAULT, chargé de mission territorial auprès du conseil régional des pays de la Loire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête, recevra les observations du public en mairie annexe de l'Hôtel de Ville de Nice (bâtiment Corvési) :

- le mercredi 1er juin 2022 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16h30,

- le jeudi 9 juin 2022 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16h30,

- le jeudi 16 juin 2022 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 17h.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'utilité publique du projet. Une copie de ces documents sera déposée pour y être consultée, à la Régie Eau d'Azur et en mairie annexe de l'Hôtel de Ville de Nice (bâtiment Corvési), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires foncières et de l'urbanisme) et sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> - rubrique : publications/publicationslegales/enquetes publiques/expropriation pendant les mêmes conditions de délai.

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer l'utilité publique du projet.

Fait à Nice, le 12 mai 2022

Pour le préfet,

Le sous-préfet, secrétaire général
de la préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LOOS
Avenir Côte d'Azur - 1148053

APPELS D'OFFRES



**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21060152200175

Code postal / Ville : 06560 Valbonne

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation :

sécurisation structures jeunesse

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :

Non

Nom du contact : Service Bâtiments

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : cf - Règlement de la consultation

Capacité économique et financière : cf - Règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : cf - Règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 03 juin 2022 - 16 :00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de Sûreté

- Sécurité, pour la sécurisation des structures d'accueil jeunesse de la Commune de Valbonne

Classification CPV : 31681410

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Commune de Valbonne

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 75000 - Valeur maximale : 1200000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

12 mai 2022

Avenir Côte d'Azur - 1148013

CONNECTEZ-VOUS À L'ACTU AZURÉENNE

Une veille éco,
une plateforme
avec l'ensemble
des annonces légales du 06
et des événements B to B



Formule intégrale

49€ /an



Formule numérique

18€ /an

ABONNEZ-VOUS
tribuca.net

ENQUETES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**2EME AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

Par arrêté préfectoral n°16939 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MONACO LOGISTIQUE pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux, située 3711m, 1ère avenue/4ème avenue à Carros.

Du jeudi 19 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale : - sur support papier, à la mairie de Carros, commune d'implantation du projet, Hôtel de Ville - 2 rue de l'Eusièrre 06510, aux jours et heures d'ouverture suivants :

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 à 12H00 ET DE 13H00 à 17H00

LE VENDREDI DE 8h30 à 12h00 ET DE 13H00 à 16h30

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> - Accueil - onglets Publications > Enquêtes publiques > Installations classées pour la protection de l'environnement.

- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Carros à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Le public pourra consigner ses observations et propositions, avant la date de clôture de l'enquête, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Carros, ou en les adressant par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie - Hôtel de Ville - 2 rue de l'Eusièrre 06510. Ces courriers seront annexés au registre.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique : dpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr. Celles-ci seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement>.

Madame Barbara JURAMIE, architecte D.P.L.G., désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Carros, les :

- jeudi 19 mai 2022, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h,

- mardi 31 mai 2022, de 9h à 12h et de 13h à 17h,

- jeudi 09 juin 2022, de 9h à 12h et de 13h à 17h,

- vendredi 17 juin, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Carros, à la direction départementale de la protection des populations - service environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement>.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet : Société MONACO LOGISTIQUE - M. Morad HMAMOU - PAL Saint Isidore - Box 20 - 06284 Nice cedex - qualite@monacologistique.mc

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Fait à Nice le 14 avril 2022

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Philippe LOOS

Avenir Côte d'Azur - 1148001